Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_060-DE

DC_2026_060

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

**Secrétaire de séance :** Monsieur LAPAUSE Paul

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 77<br>Présents : 59<br>Votants (dont 4 pouvoirs) : 63 | L'an deux mille vingt six, le cinq mars<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 27/02/2026 |

**Etaient présents :**
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

**Etaient absents :**
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_060-DE

DC_2026_060

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

## - Convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Val d'Izé

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu les statuts de Vitré Communauté précisant que l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires réservées à l'accueil des gens du voyage relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2025_033 du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2025 relative à la convention conclue entre Vitré Communauté et la Commune de Val d'Izé confiant à cette dernière la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (3 emplacements) située sur son territoire, jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant que la gestion des aires réservées à l'accueil des gens du voyage relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération ;

Considérant qu'une convention avait été établie avec la Commune de Val d'Izé pour lui confier la gestion de ses propres aires d'accueil ;

Considérant que ladite convention a pris fin le 31 décembre 2025 ;

**Il vous est proposé :**
**- De confier, jusqu'au 31 décembre 2026, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Val d'Izé à la commune de Val d'Izé, suivant les conditions inscrites dans la convention figurant en annexe ;**
**- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 63**

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
Teddy REGNIER

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*